



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prolifération des algues brunes sur le littoral normand

Question écrite n° 2112

Texte de la question

Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback alerte Mme la secrétaire d'État auprès du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires, chargée de l'écologie, sur la prolifération d'algues brunes dans les ports normands et sur les plages du littoral. L'épisode de forte chaleur que l'on a traversé cet été a entraîné la prolifération d'algues brunes qui se sont putréfiées, notamment à Fécamp et dans les différents ports du littoral normand. Ce phénomène a d'une part produit une odeur particulièrement désagréable et d'autre part détruit la faune et la flore sur les plages et dans les ports normands. Conséquence probable du réchauffement climatique, ce phénomène sera vraisemblablement amené à se répéter et pourrait avoir des conséquences à long terme sur les activités touristiques et nautiques ainsi que sur l'état de la biodiversité marine sur le territoire. Saisie par les habitants et les usagers des ports, elle souhaiterait étudier les voies et moyens permettant de pallier durablement à ce phénomène sur les littoraux du territoire national.

Texte de la réponse

Depuis plusieurs années, les scientifiques ont constaté des évolutions dans la présence des algues qui jonchent les côtes normandes. Une modification du recouvrement des algues sur les rochers est notamment visible tout comme un changement des espèces présentes. Plusieurs hypothèses pourraient expliquer cette situation, au premier rang desquelles les conditions climatiques, notamment la température de l'eau et la pluviométrie. En France, la surveillance des macroalgues de substrats rocheux au niveau des masses d'eau côtières est prévue, dans le cadre de la mise en œuvre du troisième cycle 2022-2027 de la Directive cadre sur l'eau (DCE), par un arrêté ministériel du 26 avril 2022. Sur les côtes du bassin Seine-Normandie, cet habitat subtidal est principalement structuré par quatre espèces d'algues brunes laminaires : *Laminaria digitata*, *Laminaria hyperborea*, *Saccorhiza polyschides* et *Laminaria ochroleuca*. Les deux premières sont des espèces à affinité tempérée froide alors que les deux autres sont rencontrées dans des eaux plus chaudes. Par ailleurs, les scientifiques avancent qu'en raison de la faible turbidité associée, les périodes de faibles pluviométries sont probablement favorables au développement des algues et en particulier des algues structurantes. Ainsi, dans le cadre de la surveillance réglementaire de la DCE, les scientifiques ont observé une extension en profondeur des ceintures algales et/ou une augmentation de la densité des algues brunes structurantes. Les sites pour lesquels les évolutions sont les plus marquées sont sous influence d'importants cours d'eau comme par exemple la Loire, la Seine et la Vilaine. Le programme de mesures associé au Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie pour la période 2022-2027 prévoit de travailler sur les nutriments apportés par l'agriculture comme les nitrates et le phosphore charriés en mer. Les rapports scientifiques relatifs à la surveillance des macroalgues de l'Atlantique et de la Manche, établis dans le cadre du programme de surveillance de la DCE sont publics et disponibles sur le site de l'organisme en charge de la coordination, le Muséum national d'histoire naturelle - Station marine de Concarneau.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Agnès Poussier-Winsback](#)

Circonscription : Seine-Maritime (9^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2112

Rubrique : Mer et littoral

Ministère interrogé : Écologie

Ministère attributaire : Écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [11 octobre 2022](#), page 4489

Réponse publiée au JO le : [11 juillet 2023](#), page 6434